

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LA RÉGLEMENTATION DES VOLS NOLISÉS—DEMANDE D'EXPLICATIONS AU SUJET DU TARIF

M. John Harney (Scarborough-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports et se rapporte à celle que je lui a posée le vendredi 9 février sur les nolisements anticipés. A ce moment-là, il a répondu que la Commission canadienne des transports avait publié ces tarifs le 1^{er} février. Étant donné que, selon des rapports subséquents, les bureaux d'Air Canada disent à leurs clients que les tarifs en question n'ont pas été fixés, et que les autorités du Pacifique Canadien, comme celles d'Air Canada, affirment la même chose, le ministre ferait-il une déclaration à la Chambre confirmant que ces tarifs ont été fixés, et les citerait-il pour parer et remédier à une très grande confusion chez les voyageurs qui empruntent l'avion?

• (1450)

Des voix: Bravo!

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, les transporteurs canadiens ont déposé des demandes auprès de la Commission. Sauf erreur, c'était le 16 janvier, et la Commission les a approuvées le 1^{er} février. Il s'agit maintenant pour eux de passer le contrat d'affrètement et de s'adresser de nouveau à la Commission avant la conclusion. Depuis lors, environ 11 transporteurs étrangers ont adressé des demandes à la Commission et celle-ci rendra probablement une décision très bientôt. Par conséquent, pour les transporteurs canadiens, les tarifs ont été établis et approuvés, et pour les transporteurs étrangers, ils n'ont pas encore été approuvés.

M. Harney: Le ministre des Transports voudrait-il éclairer davantage la Chambre, puisque, selon les règlements relatifs aux vols nolisés publiés au début de l'année, les transporteurs étrangers ne peuvent demander moins qu'un tarif minimum, lequel se rapproche nettement des tarifs soumis par les transporteurs canadiens à la Commission canadienne des transports, alors que cet organisme, sauf erreur, n'approuve pas, mais simplement reçoit les demandes relatives aux tarifs?

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, je pense que la Commission a approuvé le contrat. En ce qui concerne les tarifs, je pense qu'ils seront à peu près les mêmes que ceux qui étaient en vigueur l'an dernier. Si le député veut un exemple, l'an dernier, le tarif Toronto-Londres était de \$235. Il sera maintenant d'à peu près \$240.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député aura la parole pour une dernière question supplémentaire; cependant, avant que n'expire la période des questions, la présidence voudrait bien donner la parole à certains députés de la dernière rangée qui attendent leur chance de poser des questions.

M. Harney: Monsieur l'Orateur, vu qu'il existe un certain «marchandage» relativement aux prix qu'exigent les

Questions orales

transporteurs, le ministre informerait-il la Chambre s'il a reçu une communication de l'Association canadienne des consommateurs l'incitant à faire une enquête approfondie sur le prix de revient des services d'affrètement offerts par les transporteurs canadiens pour s'assurer que les prix exigés correspondent à ces coûts et ne permettent pas aux transporteurs de faire des bénéfices excessifs aux dépens du public canadien?

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, j'ai dit la semaine dernière qu'en tant que ministre, je n'avais pas reçu d'instances, mais je sais que la Commission canadienne des transports en a reçues.

* * *

LA VISITE ROYALE

DEMANDE D'INCLUSION DE FORT MACLEOD DANS L'ITINÉRAIRE DE SA MAJESTÉ

M. Ken Hurlburt (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Le 19 janvier, j'ai posé la question une première fois à la Chambre et le premier ministre avait répondu qu'un communiqué serait envoyé à Sa Majesté la Reine, lui demandant d'inclure Fort MacLeod dans son itinéraire. Cela a-t-il été fait et, sinon, pourquoi?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le premier ministre Lougheed et moi-même avons discuté des invitations de Fort MacLeod et d'Edmonton. Nous avons tenu compte des suggestions du député. Le résultat c'est que, de l'avis du palais, il serait absolument impossible à Sa Majesté au cours de la seule journée passée en Alberta pour célébrer le centenaire de la Gendarmerie royale d'accepter toutes les invitations qui lui sont parvenues de cette province. Le premier ministre et moi-même en sommes venus à la conclusion qu'il serait préférable que Sa Majesté assiste aux fêtes du centenaire de la Gendarmerie royale à Calgary. Le palais, j'en suis certain, regrette que Sa Majesté ne puisse séjourner plus longtemps dans l'Ouest, mais la Chambre se souviendra qu'à l'origine, les fêtes du centenaire devaient avoir lieu à Ottawa. C'est à la suite de mon entretien en décembre, avec Sa Majesté qu'elle a accepté de passer une journée en Saskatchewan et une autre en Alberta.

Des voix: Bravo!

M. Hurlburt: Le premier ministre peut-il me dire si un communiqué destiné à Sa Majesté a quitté son bureau le 19 janvier ou depuis cette date.

Le très hon. P. E. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas les dates exactes des lettres échangées entre mon bureau et le palais de Buckingham. Si le député se demande si sa propre requête a été transmise à Sa Majesté, la réponse est non, car on avait déjà discuté de la question de Fort MacLeod et l'on avait conclu qu'il ne serait ni possible ni souhaitable de consacrer la seule journée en Alberta à Fort MacLeod; il a fallu faire un choix.